

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 de Dinars
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis



INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	Du 01/01/2009 au 31/03/2009	Du 01/01/2010 au 31/03/2010	31-mars-09	31-mars-10	Déc-09 (1)
1 - Produits d'exploitation bancaire	45 717	46 080	45 717	46 080	195 598
Intérêts	35 964	36 069	35 964	36 069	147 283
Commissions en produits	6 133	7 063	6 133	7 063	28 867
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 620	2 948	3 620	2 948	19 448
2 - Charges d'exploitation bancaire	16 142	14 270	16 142	14 270	62 694
Intérêts encourus	15 981	14 170	15 981	14 170	61 826
Commissions encourues	161	99	161	99	868
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	29 575	31 811	29 575	31 811	132 904
4 - Autres produits d'exploitation	115	81	115	81	535
5 - Charges opératoires, dont :	8 962	9 201	8 962	9 201	33 701
Frais de personnel	6 968	7 081	6 968	7 081	23 933
Charges générales d'exploitation	1 994	2 120	1 994	2 120	9 768
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	184 447	222 688	186 320
Portefeuille titres commercial	-	-	35 582	53 055	20 213
Portefeuille titres d'investissement	-	-	148 865	169 633	166 107
7 - Encours net des crédits (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	1 775 025	2 135 362	2 116 089
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	1 756 226	1 952 950	1 891 338
Dépôts à vue	-	-	587 648	651 467	617 163
Dépôts d'épargne	-	-	426 547	492 645	484 249
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	146 569	121 344	129 036
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	338 304	378 591	378 591

(1) Chiffres actualisés

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2010

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de mars 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2010.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 1^{er} Trimestre 2010

Au titre du 1^{er} trimestre 2010, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu:

- ***Les crédits à la clientèle*** (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2009) ont augmenté de 20,3% (+360 millions de dinars) traduisant ainsi le dynamisme commercial qui a caractérisé aussi bien les crédits aux entreprises (+15,8%) que les crédits aux particuliers (+43,5%) ;
- ***Les dépôts de la clientèle*** ont augmenté de +11,2% pour passer de 1.756.226 mille dinars en mars 2009 à 1.952.950 mille dinars en mars 2010. Une hausse portée essentiellement

par les dépôts d'épargne (+15,5%) ainsi que par les dépôts à vue (+10,9%) ;

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +0,8%, atteignant ainsi 46.080 mille dinars au 31/03/2010 contre 45.717 mille dinars au 31/03/2009, grâce à l'augmentation des commissions de +15,2%.
- **Les charges d'exploitation bancaire** quant à elles ont baissé de 11,6% (- 1.873 mille dinars) suite à la baisse des intérêts encourus sur les dépôts rémunérés qui traduit une nette amélioration de la structure de nos dépôts clientèle en faveur des dépôts faiblement rémunérés.
- Par conséquent, le **Produit Net Bancaire** est passé de 29.575 mille dinars au 31/03/2009 à 31.811 mille dinars au 31/03/2010, progressant ainsi de +7,6%.
- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une légère hausse de +2,7 % pour atteindre 9.201 mille dinars au 31/03/2010 contre 8.962 mille dinars au 31/03/2009. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de +1,6% alors que les charges générales d'exploitation progressent de +6,3%